



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2025-2026

Commission plénière
du jeudi 7 mai 2026

VERSION PROVISOIRE DU 11 MAI 2026

**Bulletin des interpellations
et des questions orales**

Sommaire

Pages

EXCUSÉS.....

QUESTION ORALE

- *L'ENQUÊTE ADEPS SUR LE SPORT ET LE HANDICAP*

de Mme Stéphanie Lange

à M. Ahmed Laaouej, ministre-président en charge du Sport

à M. Boris Dilliès, ministre en charge de l'Enseignement

et à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

(Orateurs : Mme Stéphanie Lange et M. Laurent Hublet, ministre).....

INTERPELLATIONS

- *LA MISE EN PLACE D'UN VÉRITABLE GUICHET UNIQUE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall
à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Patricia Parga Vega, Mme Leila Agic, M. Jonathan de Patoul, Mme Stéphanie Lange et M. Laurent Hublet, ministre).....

QUESTIONS ORALES (SUITE)

- *LES DERNIERS CHIFFRES SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE*
de Mme Kristela Bytyçi
à M. Boris Dillière, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : Mme Kristela Bytyçi et M. Boris Dillière, ministre).....
- *L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE CAMPUS DU CERIA*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à M. Boris Dillière, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Boris Dillière, ministre).....
- *LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE L'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE*
de Mme Angelina Chan
à M. Boris Dillière, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : Mme Angelina Chan et M. Boris Dillière, ministre).....
- *LA CRISE SILENCIEUSE DE LA SANTÉ MENTALE MATERNELLE EN BELGIQUE*
de Mme Leila Agic
à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Famille
et à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé
(Orateurs : Mme Leila Agic et M. Laurent Hublet, ministre).....
- *LE CADASTRE DE L'OFFRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP*
de M. Kalvin Soiresse Njall
à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Laurent Hublet, ministre).....
- *LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES DÉMARCHES ET DES PROCÉDURES*
de M. Kalvin Soiresse Njall
à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Laurent Hublet, ministre).....

- *LA GÉOLOCALISATION ANNONCÉE, LA JOIGNABILITÉ DES SERVICES ET LE RESPECT DES ENGAGEMENTS*

de Mme Sofia Bennani

à Mme Audrey Henry, ministre en charge du Transport scolaire

(Oratrices : Mme Sofia Bennani et Mme Audrey Henry, ministre)

CLÔTURE

VERSION PROVISOIRE DU 11 MAI 2026

Présidence de M. Rudi Vervoort, présidente

La commission plénière est ouverte à 14h07.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Cécile Jodogne, M. Mohamed Ouriaghli, M. Matteo Segers, Mme Barbara Trachte et Mme Karine Lalieux, ministre, ont prié d'excuser leur absence.

QUESTION ORALE

M. le président.- Le ministre M. Hublet ayant un peu de retard, je vous propose de commencer par la question orale de Mme Lange.

L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Stéphanie Lange.

**L'ENQUÊTE ADEPS SUR LE SPORT
ET LE HANDICAP**

Question orale de Mme Stéphanie Lange

**à M. Ahmed Laaouej, ministre-président en charge
du Sport**

**à M. Boris Dillière, ministre en charge
de l'Enseignement**

**et à M. Laurent Hublet, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Le 9 avril dernier, l'ADEPSADEPS présentait, à l'occasion du Sport Adapt'DAY organisé par la Fédération du sport adapté (Sportéa), les résultats de son enquête consacrée à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Cette enquête a recueilli 576 réponses en Wallonie et à Bruxelles.

Le sport adapté constitue un levier essentiel d'inclusion, de bien-être et de participation sociale, mais il reste confronté à plusieurs défis : l'accessibilité des infrastructures, la formation des encadrants, l'accompagnement des clubs ou encore la visibilité de l'offre. La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que « dans le cadre des compétences de la Commission communautaire françaiseCocof, le Collège renforcera l'accessibilité et l'inclusion ». De plus, elle précise que le développement du cadastre sport.brussels sera poursuivi pour améliorer l'information sur les infrastructures et les organisations sportives.

Le groupe Les Engagés salue évidemment cette intention et souhaite savoir de quelle manière elle se concrétisera sur le terrain et, surtout, comment les enjeux relevés dans l'enquête seront intégrés dans les politiques que vous mettez en œuvre.

Avez-vous pris connaissance de cette enquête ? Dans l'affirmative, comment le Gouvernement valorise-t-il et exploite-t-il concrètement ses résultats dans la définition des politiques sportives menées par la Commission communautaire française ?

De nouvelles mesures liées aux recommandations formulées dans cette enquête sont-elles déjà en cours d'élaboration pour renforcer l'accès au sport des personnes en situation de handicap ?

Comment veiller à ce que cette dynamique contribue à rendre le sport toujours plus inclusif, accessible et ancré dans la réalité vécue par ces personnes ?

(Applaudissements)

M. Ahmed Laaouej, ministre-président.- Votre question est également adressée, à juste titre, à M. Laurent Hublet et M. Boris Dillière. Ce domaine relève en effet de plusieurs ministres qui ont un rôle à jouer, qu'il s'agisse de la compétence liée au handicap, de celle liée aux infrastructures sportives et d'autres compétences liées au sujet. C'est pourquoi je me concerterai avec mes collègues afin d'adopter l'approche la plus pertinente et la plus efficace possible.

Vous avez raison de souligner qu'il ne suffit pas de se contenter de postures ou de vœux pieux quand il s'agit d'avancer sur le chemin fertile de l'inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap, dans tous les domaines d'activité, y compris le domaine sportif.

Je vous confirme que mes services ont pris connaissance des études lancées par l'ADEPS, dont nous pouvons certainement tirer des enseignements. Nous demanderons effectivement à la Commission communautaire française d'affiner son cadastre des infrastructures et d'examiner où il y a matière à faire évoluer la situation. Je vous confirme aussi que nous mobiliserons également nos autres compétences, en particulier celle liée aux infrastructures communales – sportives et non sportives – pour l'aménagement des espaces, car c'est un élément fondamental.

Bien entendu, nous soutiendrons le secteur associatif qui œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif. Ne pouvant citer toutes les associations concernées, je n'en mentionnerai que quelques-unes qui me semblent emblématiques : Run and Wheels, l'A.M.A Jeunesse Gym et Red Fox Foot-Fauteuil.

La Commission communautaire française, comme vous le savez, est elle-même signataire d'une convention avec perspective.brussels, précisément pour augmenter sa connaissance de la situation du terrain afin que les réponses les plus adaptées possibles puissent être apportées.

Il y a aussi la question des encadrants, qui constitue un autre domaine d'investissement de la Commission communautaire française. Mon administration m'indique qu'elle a déjà pris un certain nombre d'initiatives et qu'elle poursuivra ce travail, car l'inclusion suppose un encadrement spécifique et parce qu'il y a, là aussi, des mesures existantes à adapter. Nous ne le faisons pas seuls ; nous nous référons à la Ligue handisport francophone (LHF), avec laquelle nous entretenons évidemment des contacts depuis très longtemps. Ces contacts sont appelés à se renforcer, tout comme nous devons renforcer nos liens avec les fédérations sportives et l'ADEPS, qui est un opérateur important, en vue d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

La promotion des événements sportifs me semble également fondamentale. En effet, la promotion d'activités, de meetings et de rencontres, qu'il s'agisse de compétitions ou non – il peut aussi y avoir une dimension plus récréative –, peut aussi engendrer une émulation. Elle permettrait de sensibiliser l'ensemble du public à l'importance du handisport, afin que les activités puissent se développer et susciter d'autres initiatives. Je crois beaucoup aux vertus de l'émulation, en particulier quand il s'agit de promouvoir l'inclusion.

Madame la Députée, vous trouverez bien en nous des alliés indéfectibles pour la cause de l'inclusion des personnes en situation de handicap, tant dans le domaine du sport que dans tous les autres domaines d'activité de notre société.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Je suis très heureuse d'entendre que vous souhaitez appliquer le principe de l'approche intégrée du handicap. Vous avez travaillé avec vos collègues afin de permettre une inclusion par le sport. Je tiens à vous remercier d'avoir évoqué toutes les initiatives déjà prises en la matière.

Outre la Ligue handisport francophone (LHF), Sportéa est également active dans ce domaine. Cette dernière mène ses actions dans le sport amateur et il convient de ne pas l'oublier, car le rôle qu'elle joue est important.

Par ailleurs, je souhaite rappeler que les sportifs de haut niveau dans le handisport peuvent jouer un rôle essentiel de parrainage et de marrainage au sein des dispositifs d'inclusion par le sport.

(Applaudissements)

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LA MISE EN PLACE D'UN VÉRITABLE GUICHET UNIQUE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

**à M. Laurent Hublet, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française prévoit que le Gouvernement veillera à la simplification administrative des démarches et des procédures pour les personnes en situation de handicap, en garantissant l'accessibilité physique et/ou numérique de l'information, le conseil et l'orientation de chacun via handicap.brussels.

Ces éléments revêtent une importance particulière, car ils permettent à chaque personne, quel que soit son parcours ou sa situation, d'accéder pleinement à l'ensemble de ses droits. Ils constituent également un levier essentiel pour faciliter l'engagement de démarches administratives ou personnelles, en garantissant à chacun les moyens de

s'informer, de se faire accompagner et d'agir en toute autonomie.

Sur le terrain, de nombreux acteurs associatifs et usagers affirment, en effet, que les démarches administratives restent complexes. Les procédures peuvent impliquer une multiplicité d'interlocuteurs, des formulaires redondants et des délais de traitement variables. Pour certaines personnes en situation de handicap, ces obstacles administratifs constituent un frein réel à l'accès aux droits, en particulier lorsque les démarches nécessitent une maîtrise des outils numériques ou des déplacements physiques.

Par ailleurs, la question de l'accessibilité des informations demeure centrale. Si des progrès ont été réalisés en matière de numérisation, tous les contenus ne sont pas encore adaptés aux différents types de handicap, qu'il soit visuel, cognitif ou auditif.

Par ailleurs, la fracture numérique constitue un obstacle supplémentaire. Toutes les personnes en situation de handicap ne disposent pas d'un accès aisé aux outils informatiques ou des compétences nécessaires pour effectuer des démarches en ligne. L'accompagnement humain reste indispensable pour un certain nombre de bénéficiaires, notamment pour comprendre les procédures ou constituer un dossier complet.

Comment évaluez-vous l'accessibilité et la visibilité des procédures administratives actuelles à destination des personnes en situation de handicap dans les dispositifs mis en place par la Commission communautaire française ?

Pouvez-vous dresser un état des lieux des outils existants en matière de simplification administrative à destination des personnes en situation de handicap ? Sont-ils pleinement efficaces et adaptés ?

Comment évaluez-vous l'accessibilité actuelle de la plateforme handicap.brussels, tant sur le plan technique que de l'accompagnement des usagers ?

Au regard de l'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française, quelles initiatives sont à l'étude pour simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Le Bureau élargi a décidé de joindre mon interpellation sur le guichet unique à celle de mon estimé collègue M. Van Goidsenhoven. Comme j'ai également une question orale qui porte sur la simplification, je me suis dit en l'écoutant qu'on aurait pu joindre les deux interpellations et la question puisque des éléments de ma question rejoignent les siens.

À Bruxelles, le parcours de chaque personne en situation de handicap reste un parcours du combattant. Elles doivent encore frapper à plusieurs portes pour faire valoir leurs droits : aide individuelle, accompagnement, reconnaissance, soutien aux familles, orientation dans les services agréés par la Commission communautaire française. Entre les compétences éclatées, les familles doivent multiplier les démarches, répéter les mêmes informations et affronter des délais administratifs déraisonnables.

Ce système, qui peut paraître illisible, est aussi décourageant. Certaines personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'un soutien suffisant dans

leur vie privée finissent par se décourager et rester en marge de la société.

Depuis plusieurs années, la promesse d'un guichet unique revient dans les discours politiques. On reconnaît les difficultés non seulement des personnes concernées, des familles, mais aussi des aidants proches. Cependant, l'absence de ce guichet unique empêche la simplification des parcours. Les personnes concernées et leur entourage font face à un système érigé assez complexe sur le plan administratif.

Sur le terrain, les associations ne cessent de dénoncer l'absence d'un point d'entrée clair et identifiable, la fragmentation des procédures, la fracture numérique qui exclut une partie des bénéficiaires et l'absence d'un accompagnement humain structuré.

Le Gouvernement compte-t-il élaborer une procédure de reconnaissance unique du handicap, comme indiqué dans l'accord de Gouvernement ?

Quelles sont les mesures prévues pour la mise en place d'un véritable guichet unique qui soit non seulement numérique, mais aussi physique, pour les personnes en situation de handicap relevant des compétences de la Commission communautaire française ?

Existe-t-il un calendrier précis de déploiement ? Si oui, quel est-il ?

Quels sont les moyens budgétaires spécifiques alloués à la concrétisation de ce projet ?

Quelle est votre vision de ce guichet unique ? En fonction de celle-ci, la mise en œuvre pourrait être différente. Ce guichet disposera-t-il d'un pouvoir d'instruction et de coordination réelle, ou le Gouvernement l'envisage-t-il comme un simple point d'orientation ?

Des discussions ont-elles eu lieu avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap ? Celles-ci ont-elles été associées à la co-construction du dispositif ?

Votre prédécesseur avait promis un calendrier, dont la première étape était la création d'un guichet téléphonique, qui devrait déjà exister. Ensuite, il était prévu d'ouvrir un guichet physique donnant des informations spécifiques et, enfin, un guichet unique chargé d'informer sur tous les aspects du handicap à tous les niveaux de compétence (régional, fédéral, ...).

Aujourd'hui, seul le site handicap.brussels a été mis en place. Quelles actions sont prévues concernant ce calendrier ? Des mesures sont-elles envisagées afin de poursuivre sa mise en œuvre ou un nouveau calendrier devrait-il voir le jour ? Dans ce dernier cas, pouvez-vous nous détailler ses différentes étapes ?

Ce guichet doit réellement simplifier les procédures et ne doit pas être un élément de plus dans un système qui – avouons-le – est déjà saturé.

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Voici douze ans, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a condamné la Belgique en raison du non-respect des droits des personnes en situation de handicap, en particulier en ce qui concerne la pénurie de places d'accueil et d'hébergement, et l'accompagnement disponible pour les adultes en situation de grande dépendance. La situation est donc extrêmement grave.

Ce sont surtout les familles qui se sont mobilisées pour dénoncer la situation et gagner des droits pour leurs enfants, afin de leur garantir une vie digne.

Aujourd'hui, pour l'écrasante majorité des familles concernées, il s'agit encore et toujours d'un parcours du combattant. L'enjeu clé consiste à offrir un accompagnement humain et adapté tout au long de la vie, de la naissance jusqu'au décès. Tel est le rôle du service public.

Lorsqu'il est question d'un guichet unique, il convient donc de bien définir de quoi il s'agit. Sur le terrain, la demande des familles est triple : donner facilement accès à toutes les informations nécessaires concernant le handicap, orienter concrètement vers le service compétent et faciliter les démarches administratives.

Le site web constitue un bon début, car il permet d'informer correctement, ce qui correspond à sa première mission. Par contre, de nombreuses critiques portent encore sur son aspect pratique et son accessibilité.

Nous pourrions nous inspirer des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) françaises. Ce sont des guichets uniques, présents dans chaque département, qui permettent d'accéder aux droits et aux aides. Leur rôle est d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'évaluer les besoins des personnes en situation de handicap, enfants et adultes.

Pourquoi ce qui est possible chez nos voisins français, et dans une moindre mesure en Communauté germanophone, ne l'est-il pas en Région bruxelloise ? Les familles ont avant tout besoin d'être accompagnées, avec empathie et efficacité, dès le premier diagnostic, quel que soit le type et le degré de handicap.

Que faire ? Où aller ? Un accompagnement adapté, humain, du début à la fin, voilà ce que ces familles demandent de toute urgence.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Leila Agic (PS).- Je m'associe aux questions de mes collègues. En effet, derrière la question de la simplification administrative dans notre Région se cache une réalité très concrète, vécue par de nombreuses personnes en situation de handicap et leurs familles.

Aujourd'hui encore, nombre d'entre elles dénoncent des démarches particulièrement lourdes, fragmentées, difficiles à comprendre. En cause, les multiples interlocuteurs, les formulaires redondants, les délais parfois longs, le manque de lisibilité des procédures ou la fracture numérique. Pour de nombreuses personnes, accéder à ses droits demeure un véritable parcours du combattant et, souvent, de la combattante.

Évidemment, cette complexité administrative touche encore plus durement les personnes qui sont déjà fragilisées par leur situation de handicap ou de précarité, leur état de santé ou leur isolement.

Les témoignages récents relayés dans la presse concernant les évaluations liées aux allocations majorées pour les enfants autistes illustrent aussi ce sentiment d'incompréhension face à des procédures jugées parfois opaques pour les familles. Nombre d'entre elles disent ne pas

toujours comprendre les critères appliqués, les décisions prises ou les possibilités de recours.

Cela montre bien qu'au-delà du numérique ou des outils administratifs, ce sont l'accompagnement humain, la lisibilité et l'accessibilité réelle des dispositifs qui sont en cause. Soyons clairs : une aide n'existe réellement que si les bénéficiaires peuvent effectivement y accéder, comprendre les démarches et être accompagnés dans leur parcours.

Dès lors, Monsieur le ministre, j'aimerais vous entendre sur plusieurs points.

Où en est, aujourd'hui, la simplification administrative annoncée dans l'accord de Gouvernement ?

Menez-vous une réflexion afin d'améliorer la centralisation des démarches et des informations à destination des personnes en situation de handicap ?

Comment comptez-vous garantir un accompagnement humain suffisant pour les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques ou qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives ?

Comment comptez-vous améliorer l'accessibilité des canaux de diffusion de l'information et des sites internet pour les personnes en situation de handicap, dans une optique d'inclusivité ?

Quelles mesures sont prévues afin d'améliorer la transparence et la compréhension des décisions administratives pour les bénéficiaires et leurs familles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Merci aux collègues des groupes MR et Ecolo d'avoir déposé cette interpellation intéressante. Mon groupe estime, pour sa part, qu'il ne faut pas opposer l'évolution des technologies et la numérisation de Bruxelles à la conservation nécessaire des contacts sociaux et à la lutte contre la fracture numérique. C'est dans ce sens que DéFI a toujours œuvré, quoi qu'en disent certains.

L'ordonnance « Bruxelles numérique », qui constitue une avancée significative pour donner un accès en ligne total aux administrations régionales et communales, offre également des solutions alternatives physiques à la dématérialisation obligatoire des services.

De manière générale, il reste compliqué pour les familles et les aidants proches ou les personnes porteuses de handicap de s'y retrouver dans le dédale des services offerts. Cette situation est notamment à la source d'un inacceptable non-recours aux droits. Une avancée a bien été enregistrée en 2024 par la création en 2024 du guichet unique handicap.brussels, mais ce progrès est loin d'être suffisant.

Dans son accord de Gouvernement, le Collège de la Commission communautaire française fait part d'une volonté qui compte quatre volets : simplification administrative des démarches et des procédures, accessibilité physique ou numérique de l'information, réorganisation du centre d'appels et procédure unique de reconnaissance du handicap, en concertation avec les entités fédérées. Je me joins aux questions déjà posées et vous demande également de nous fournir un rétroplanning de la concrétisation des ambitions précitées.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Les personnes en situation de handicap et leur entourage rencontrent en effet souvent des difficultés d'accès à l'information, ce qui freine le recours à leurs droits. Les associations dénoncent régulièrement l'absence de point de contact unique facilement identifiable pour les personnes concernées. La fracture numérique est également très présente chez celles-ci.

La réflexion autour du guichet unique ne peut donc se limiter à créer une porte d'entrée supplémentaire vers un système déjà complexe, mais doit réellement permettre de simplifier leur parcours.

Pour Les Engagés, la simplification administrative ne peut être pensée comme un simple enjeu de gestion. Elle est une condition concrète d'accès aux droits, à l'autonomie et à la dignité pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

L'accord de Gouvernement est ambitieux concernant cet enjeu. En effet, il prévoit de veiller à la simplification administrative des démarches et des procédures en garantissant l'accessibilité physique et numérique de l'information, ainsi que le conseil et l'orientation de chacun via handicap.brussels. Cette orientation va évidemment dans le bon sens et mérite aujourd'hui d'être concrétisée de manière progressive, pragmatique et concertée avec le secteur.

Une réflexion sur un guichet unique physique, en complément des outils numériques existants, a-t-elle déjà été menée ou est-elle en cours ?

Comment le Gouvernement entend-il associer les premières personnes concernées, c'est-à-dire les personnes en situation de handicap, les aidants proches et les associations, à la conception et à l'évaluation du dispositif ?

Une réflexion est-elle également menée sur la simplification des démarches elles-mêmes, notamment pour éviter la répétition des documents et informations demandés aux usagers ?

Quelles sont les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées dans la mise en œuvre d'un tel dispositif ?

Enfin, selon vous, quels sont les principaux défis ou freins identifiés aujourd'hui dans la mise en œuvre de ce dispositif à Bruxelles ?

(Applaudissements)

M. Laurent Hublet, ministre.- Je vous remercie pour vos questions émanant de l'ensemble des groupes politiques. Je mesure bien l'importance collective accordée à cette thématique du handicap et cela me donne l'occasion de vous présenter les actions menées en matière de simplification administrative et d'amélioration de l'accès à l'information.

Concernant l'enjeu de l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le Gouvernement s'est en effet fermement engagé à garantir une accessibilité tant physique que numérique à l'information, aux conseils et à l'orientation par le biais de la plateforme handicap.brussels. De plus, une réflexion sera menée afin de réorganiser le centre d'appels. Le Gouvernement travaillera également à la mise en place d'une procédure de reconnaissance unique du handicap en concertation avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées.

Bien sûr, je partage pleinement ces priorités, qui se déclinent en quatre grands axes.

Le premier axe concerne la simplification et l'accessibilité des procédures administratives. À cet égard, le cadastre 2022-2023 a déjà permis d'agir puisque, dès 2024, le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) a missionné un agent chargé de travailler sur les résultats. Dès 2025, l'harmonisation des procédures simplifiées et la centralisation des données sont devenues une priorité.

Concrètement, cela veut dire que le service PHARE travaille sur la révision des formulaires de reconnaissance et de prestation, sur la révision des procédures d'admission, sur la création d'une liste centralisée qui, elle-même, permet une série de simplifications majeures, à savoir un formulaire unique de demande, une inscription unique sur la liste centralisée, une collecte de données statistiques fiables, et plus de facilité et de transparence tant pour les bénéficiaires que pour les ASBL.

Dans ce cadre, je tiens à saluer le travail de l'administration parce qu'au fil de mes différentes visites et contacts, je me rends compte de la qualité du travail qu'elle mène. Les administrations ont rencontré les acteurs du secteur pour présenter le projet. Des groupes de travail ont été créés pour construire un outil adapté aux réalités du terrain.

Or, s'il est bien beau d'avoir un outil, nous avons tous en tête de grandes promesses déçues, une fois l'outil développé. En parallèle, une analyse des réglementations est en cours pour envisager des adaptations. Une série de chantiers importants ont donc été lancés pour faciliter la vie des bénéficiaires, des ASBL et des administrations.

La deuxième grande priorité, c'est l'accessibilité à l'information. Améliorer la qualité du service rendu aux usagers est évidemment une priorité, vous avez raison de le souligner. Le dispositif d'accueil du service PHARE a connu plusieurs évolutions ces derniers mois. Le guichet physique actuel est maintenu et renforcé afin de mieux accompagner les personnes en présentiel, en face à face. La permanence sans rendez-vous a été supprimée et est remplacée par des entretiens sur rendez-vous, ce qui permet un traitement plus structuré et plus adapté aux demandes.

Par ailleurs, l'accessibilité numérique est complémentaire à l'accessibilité physique, mais ne la remplace en aucun cas. Le site handicap.brussels va au-delà des exigences légales en vigueur. Il bénéficie d'un audit de la part d'AnySsurfer, dont le renouvellement est en cours. Il respecte les normes requises et dépasse même les exigences légales fixées. Il propose également une version intégrale en langue des signes ainsi qu'une version facile à lire et à comprendre.

Il s'agit d'un effort concret et tangible en faveur des publics les plus vulnérables. La plateforme, complémentaire au site de la Commission communautaire française, fournit désormais des informations plus claires et plus accessibles.

Il existe aussi une adresse de contact dédiée, à savoir info.phare@spfb.brussels, qui constitue un point d'entrée numérique de première ligne.

Un centre d'appels disponible chaque matin, à l'exception du mercredi, complète ce dispositif physique et numérique. Il fournit des informations de base et peut orienter les citoyens vers les services compétents de la Commission communautaire française ou d'une autre administration.

J'en viens au projet de guichet unique, qui fait partie des recommandations du cadastre des besoins, et il s'articule autour de trois axes, à savoir la création d'un portail numérique d'information, d'un centre d'appels régional unique et d'un guichet physique accessible à l'ensemble des citoyens. À ce stade, seul le premier objectif a été pleinement rempli. Ainsi, bien que la mise en ligne du site handicap.brussels constitue une première étape concrète et importante, il reste encore du travail à réaliser.

Le site web répond à un besoin structurel du secteur et remplit aujourd'hui deux missions fondamentales, à savoir informer et orienter. Concernant l'information, il s'agit de centraliser l'ensemble des aides et dispositifs disponibles en Région de Bruxelles-Capitale et de les organiser selon les besoins concrets des personnes, et non selon une logique institutionnelle. L'usager, et non l'administration, doit être au centre du dispositif. Concernant l'orientation, les usagers peuvent adresser leurs questions aux équipes administratives via l'adresse courriel dédiée et le formulaire de contact.

Le budget du site web s'élève à 358.000 euros, dont 260.000 euros proviennent de la Commission communautaire française et 98.000 euros d'Iriscare. À cela s'ajoute un budget de fonctionnement annuel de 95.000 euros. Pour éviter tout malentendu, je rappelle que handicap.brussels est un outil, pas une fin en soi. Il s'agit de la première étape d'un projet plus ambitieux, qui vise à doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un véritable guichet unique. Les deux autres volets de ce projet, à savoir le centre d'appels régional et le guichet physique, sont encore à concrétiser.

En ce qui concerne le centre d'appels régional, la piste actuellement privilégiée est une collaboration avec la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et le SPF Sécurité sociale. Dans ce cadre, le service PHARE a pris l'initiative de contacter ces différentes administrations, l'objectif étant de mieux appréhender les modes de fonctionnement respectifs avant de définir une approche commune. D'autres développements sont à l'étude, notamment pour le guichet unique.

Comme vous, je suis à l'écoute des besoins des bénéficiaires. Cependant, la réalité institutionnelle est ce qu'elle est. Nous devons rapidement faire converger ces deux réalités, en associant le secteur, les bénéficiaires et les familles. Cela passera notamment par le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap. J'ai par ailleurs abordé ce sujet avec ses membres lors de notre rencontre de la veille.

Je veillerai à ce que ces discussions aboutissent à des réalisations concrètes, en tenant évidemment compte des contraintes budgétaires. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des avancées en la matière.

La quatrième grande priorité est la reconnaissance unique du handicap. L'ambition, claire, est d'élaborer une procédure harmonisée. Je rencontrerai prochainement certains de mes homologues pour renforcer la concertation avec l'État fédéral et les entités fédérées. Ce sujet est également abordé dans les groupes de travail de la conférence interministérielle (CIM) du Handicap.

Les personnes en situation de handicap ne nous demandent pas de faveurs. Elles veulent simplement accéder dignement aux services auxquels elles ont droit.

Chaque formulaire simplifié évite des démarches épuisantes à ces personnes déjà en état de fragilité ou de faiblesse. L'impact de la simplification est donc réel.

Avec handicap.brussels, les familles trouvent des réponses claires à leurs questions. Au guichet et dans l'administration, l'accompagnement est humain, respectueux, mais surtout concret.

Nous avons avancé ces dernières semaines et ces derniers mois, mais nous savons ce qu'il reste à faire. Le centre d'appels régional unique, le guichet physique centralisé et la reconnaissance unique du handicap sont encore des chantiers ouverts. Il nous faudra encore avancer pour qu'à Bruxelles, le handicap ne soit plus un frein, et que les personnes concernées puissent pleinement trouver leur place dans la collectivité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- En ce début de législature, il est intéressant de dresser un tel état des lieux.

Le nombre de collègues qui sont intervenus sur le sujet démontre l'attention que porte cette assemblée à cette question fondamentale. Il faut en effet éviter aux usagers des démarches épuisantes qui aboutissent à un non-recours à certains droits ; ce serait contraire à l'idée que nous nous faisons d'une société inclusive.

Je constate qu'une série de chantiers ont été lancés pour faciliter la vie, tant des acteurs que des bénéficiaires. Comme vous, je pense que l'utilisateur doit être au cœur des actions et que l'ensemble des institutions qui ont un rôle à jouer dans cette cause doivent faire preuve d'un grand pragmatisme.

Les chantiers sont immenses, mais je me réjouis de l'attention que vous et vos équipes y accordez afin d'apporter les meilleures réponses en la matière.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Au regard de tous les chantiers que vous avez annoncés, vous avez du pain sur la planche. À la place de la première étape, le centre d'appels régional dont vous avez parlé, un site internet a été mis en place. Or, nous connaissons tous les problèmes liés à la fracture numérique.

Je suis heureux de vous entendre évoquer la transversalité du centre d'appels : nous l'appelons de nos vœux ; mais je vous invite aussi à discuter avec votre collègue de la Région, M. Dirk De Smedt, concernant les services d'interprétation pour les personnes sourdes et malentendantes. En effet, elles ont chaque fois besoin d'effectuer la démarche, d'avertir les services administratifs, de faire une demande avant qu'on ne prévoie la présence d'un interprète. Et parfois, il n'y a pas d'interprète disponible. Là aussi, on peut mettre en place une équipe commune à toutes les entités que vous avez évoquées. J'avais déjà posé la question à votre collègue à l'époque. Il m'avait donné des explications qui ne m'avaient pas convaincu. Je l'ai relancé, je verrai ce qu'il me dira cette fois-ci.

Il existe effectivement des synergies communes. Vu les budgets que vous avez reçus et les choix en matière de déficit que vous avez faits au sein de votre Gouvernement, nous espérons que vous allez atteindre les objectifs

énoncés. En 2029, nous dresserons le bilan. Vu les choix posés, je ne comprendrais pas que vous ne les ayez pas atteints. Nous y serons très attentifs, ainsi que le secteur.

Nous pensons en premier aux personnes en situation de handicap. C'est à elles que l'on doit rendre justice, car, pendant des années, ce secteur a été négligé et on ne leur a pas permis d'avoir les mêmes droits que les autres.

M. le président.- Les incidents sont clos.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

M. le président.- L'ordre du jour appelle la poursuite des questions orales.

LES DERNIERS CHIFFRES SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Question orale de Mme Kristela Bytyçi

à M. Boris Dilliès, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Kristela Bytyçi (MR).- D'après les derniers chiffres de Statbel, le décrochage scolaire était en hausse en 2025 dans notre pays, et ce, pour la deuxième année consécutive. En effet, 7,8 % des jeunes de 18 à 24 ans n'avaient pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire et ne suivaient aucune formation. Cette réalité touche davantage les jeunes hommes, qui sont près de 9,6 % dans une telle situation, contre 4,9 % des filles de la même tranche d'âge. À Bruxelles, la situation est particulièrement marquée, avec un écart de 6,1 % entre les sexes.

Ces chiffres reflètent des différences persistantes dans les parcours scolaires, parfois liées à des facteurs socioéconomiques, culturels ou territoriaux. Rappelons que le phénomène de décrochage ne se limite pas à une dimension éducative ; il a des conséquences directes sur l'insertion professionnelle, la cohésion sociale et même, parfois, sur la santé mentale des jeunes, un autre sujet sur lequel j'interviens régulièrement au sein de ce Parlement.

Le Gouvernement francophone bruxellois a annoncé vouloir faire de l'accrochage scolaire un enjeu prioritaire, notamment en mettant l'accent sur la fracture numérique, qui constitue un obstacle croissant à la réussite scolaire et au suivi des apprentissages. En outre, la mise en place d'ateliers d'accrochage scolaire a été évoquée dès ce printemps. Il s'agit d'une initiative que mon groupe salue de tout cœur.

Pouvez-vous détailler ce qui est prévu pour ces ateliers d'accrochage scolaire dans les établissements de la Commission communautaire française ? Quel est le public cible ? Ces ateliers sont-ils obligatoires ou fondés sur une base volontaire ? Quels sont les établissements concernés ?

En ce qui concerne la fracture numérique, quelles sont les mesures récemment prises ou prévues dans les établissements de la Commission communautaire française ? Comment ces initiatives seront-elles évaluées ?

Quelle est la coordination avec les autres acteurs et niveaux de pouvoir dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ?

Enfin, disposez-vous de données spécifiques au décrochage scolaire dans les établissements de la Commission communautaire française ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Boris Dilliès, ministre.- Votre question me permet de rappeler que la lutte contre le décrochage scolaire figure depuis longtemps parmi les priorités de la Commission communautaire française. Cette lutte repose sur une conviction partagée par l'ensemble des acteurs de terrain, à savoir que le décrochage scolaire ne se limite pas à l'absentéisme, mais recouvre des situations complexes, progressives et parfois invisibles.

Dans nos écoles, cette politique s'appuie d'abord sur des dispositifs internes d'accrochage scolaire présents dans presque tous les établissements. Ces équipes pluridisciplinaires travaillent à la prévention en agissant sur le climat scolaire, le bien-être et l'orientation, mais également à un accompagnement ciblé lorsque des situations de décrochage scolaire apparaissent.

Concernant votre question relative aux ateliers d'accrochage et de remédiation scolaires, la Commission communautaire française organise depuis plusieurs années – en partenariat avec l'ASBL Schola ULB – des ateliers durant les vacances de printemps. Ceux-ci s'adressent prioritairement aux élèves de sixième primaire et du secondaire : préparation du certificat d'études de base (CEB) ou du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), remédiation dans des matières ciblées, etc. La participation est volontaire, ce que l'on peut comprendre, même si cela peut rendre la tâche parfois plus compliquée.

Ces ateliers fonctionnent par petits groupes de maximum douze élèves. Ils connaissent un franc succès, le nombre d'inscrits correspondant au nombre de places disponibles. Ainsi, pour les ateliers de remédiation scolaire qui ont commencé ce 27 avril, 132 inscriptions ont été enregistrées, dont 62 concernent des élèves issus d'écoles de la Commission communautaire française.

S'agissant de la fracture numérique, différentes mesures ont été mises en place au sein des établissements : mise à disposition et prêt de matériel informatique aux élèves qui en ont besoin, accès élargi aux locaux informatiques, généralisation progressive des tableaux interactifs, accompagnement par des référents numériques et par les techno-pédagogues de la Commission communautaire française.

L'évaluation des dispositifs s'effectue de manière différenciée. Les projets financés par le Fonds social européen font l'objet de rapports d'activité, de données chiffrées et de contrôles externes. Dans les écoles, l'évaluation repose principalement sur des retours qualitatifs des équipes, des rapports internes et, dans certains cas, des questionnaires portant sur le climat scolaire.

Par ailleurs, les dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS) et les équipes d'accrochage scolaire entretiennent une collaboration étroite et régulière avec de nombreux partenaires internes et externes. Ils travaillent en réseau avec les centres psycho-médico-sociaux (CPMS), les services sociaux, les services d'aide en milieu ouvert, les services de prévention jeunesse, les antennes scolaires communales, les services pédagogiques de la Commission communautaire française et plusieurs opérateurs d'orientation et d'insertion.

Cette coordination permet d'assurer une prise en charge plus globale des situations de décrochage, articulant les réponses pédagogiques, sociales, psychosociales et d'orientation.

Enfin, en ce qui concerne les données chiffrées, les chiffres les plus récents disponibles, que je transmettrai au Parlement pour les mettre à votre disposition, portent sur les absences injustifiées par établissement et par seuil. Ils constituent à ce jour les principaux indicateurs homogènes disponibles à l'échelle des écoles de la Commission communautaire française. Toutefois, les équipes rappellent que le décrochage scolaire ne se limite pas à l'absentéisme et qu'un large travail qualitatif est mené quotidiennement pour cibler des formes de décrochage qui ne sont pas directement quantifiables.

En conclusion, la Commission communautaire française bénéficie de dispositifs structurés, professionnalisés et en constante adaptation. Les défis restent importants, mais l'engagement des équipes de terrain, conjugué aux moyens mobilisés et aux partenariats développés, permet de répondre de manière cohérente et coordonnée à un enjeu éducatif et social majeur.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Je retiens plusieurs éléments, dont la mise sur pied d'ateliers qui ont connu un certain succès jusqu'à présent. Je note également la coordination entre les différents partenaires à la fois en interne et en externe, qu'il s'agisse des dispositifs internes d'accrochage scolaire ou de la collaboration avec les Centres PMS et les aides en milieu ouvert dans les quartiers. Autant d'initiatives et de projets essentiels qui contribueront à réduire davantage le phénomène du décrochage scolaire à l'avenir.

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE CAMPUS DU CERIA

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

**à M. Boris Dilliès, ministre en charge
de l'Enseignement**

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le campus du CERIA, situé à Anderlecht, constitue l'un des pôles majeurs d'enseignement et de formation de la Commission communautaire française, accueillant plusieurs milliers d'étudiants dans des filières de l'enseignement secondaire et supérieur. Il comporte également des infrastructures sportives, scientifiques et pédagogiques importantes.

Ce site historique fait aujourd'hui l'objet de transformations significatives visant à moderniser ses équipements, à améliorer ses performances énergétiques et à adapter ses infrastructures aux besoins actuels de l'enseignement et de la recherche.

Depuis plusieurs années, différents projets se succèdent sur le campus, allant de la construction de nouveaux bâtiments scolaires et sportifs à la rénovation d'infrastructures existantes. Certains chantiers récents ont notamment permis la création de nouvelles écoles, de réfectoires et de salles omnisports, ainsi que la rénovation de toitures et d'équipements techniques entre 2022 et 2024.

Plus récemment, un chantier majeur concerne la rénovation énergétique du bâtiment 10, qui abrite notamment des activités d'enseignement et de recherche. Ce projet, porté par la Commission communautaire française en partenariat avec citydev.brussels, représente un investissement estimé à environ 12,5 millions d'euros et comprend des

interventions lourdes dans les techniques du bâtiment. Il s'inscrit dans une stratégie de transition énergétique en recourant à des dispositifs tels que la géothermie et en visant une amélioration globale de la performance énergétique. Ce chantier est soumis à un calendrier contraint, notamment en raison de financements européens conditionnés à des délais stricts.

Les travaux ont débuté à l'automne 2025. Leur durée était estimée à 210 jours, une obligation de réception provisoire des travaux subsidiés étant fixée au plus tard au 30 juin 2026.

Dans ce contexte, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la rénovation du bâtiment 10 sur le campus du CERIA ?

Le calendrier initial, en particulier concernant la réception provisoire des travaux au 30 juin 2026, est-il maintenu ? Des retards, des difficultés techniques ou des surcoûts ont-ils été constatés dans le cadre de ce chantier ? Pouvez-vous, le cas échéant, en préciser la nature ?

Enfin, d'autres phases de rénovation sont-elles programmées après ce chantier, sur le campus du CERIA ? Une évaluation globale des besoins futurs du campus a-t-elle été réalisée récemment ?

Voilà, Monsieur le ministre, quelques questions sur ce fleuron de la Commission communautaire française.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Boris Dilliès, ministre.- Monsieur le député, votre question me permet de faire le point sur l'état d'avancement des travaux sur le campus du CERIA. Le chantier du bâtiment 10 est structuré en quatre phases correspondant aux différentes ailes, ce bâtiment étant en forme de H. Les deux premières phases sont désormais terminées : la première a pris fin en mars et la deuxième ce 4 mai. Votre question arrive donc à point nommé.

Il reste donc encore deux phases à réaliser. Les travaux avancent bien. Premièrement, l'installation géothermique est terminée à environ 90 % ; seuls quelques raccordements et tests restent à finaliser. Deuxièmement, l'isolation des façades est aussi bien avancée ; il reste environ un quart à réaliser. Troisièmement, la nouvelle rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, en acier Corten, est en place depuis quelques semaines et sert déjà d'entrée principale.

Concernant les installations techniques spéciales, les équipements comme les pompes à chaleur et les systèmes de ventilation ont été livrés et leur installation se poursuivra dans les prochaines semaines. Les panneaux photovoltaïques, eux, sont attendus pour le mois de juin au plus tard. Les menuiseries extérieures sont posées à environ 75 %. L'isolation sous dalle a récemment démarré et s'étendra sur plusieurs semaines, vu l'importante surface à couvrir. Enfin, les travaux relatifs aux extensions en bout d'ailes, notamment pour les issues de secours, doivent démarrer à la fin du mois de mai.

Pour répondre à votre seconde question, la réception provisoire, prévue pour le 30 juin 2026, reste d'actualité pour la majorité des postes, en particulier ceux qui sont subventionnés.

En revanche, pour les autres travaux, un léger décalage est prévu avec une réception provisoire, désormais fixée en novembre de cette année.

Le chantier a connu certains ajustements qui restent maîtrisés et classiques pour ce type d'opération de rénovation. Quelques adaptations techniques ont été nécessaires en cours de chantier, à la suite de constats portant sur des éléments existants et relatifs aux spécificités des activités du bâtiment. Ces ajustements ont conduit à des adaptations ponctuelles, y compris sur certains équipements techniques, avec un impact financier qui reste cadré.

Enfin, d'autres phases de rénovation sont bien prévues à l'échelle du campus. Le bâtiment 6 fera prochainement l'objet de travaux, notamment en matière de sécurisation, de mise en conformité et d'accessibilité PMR, ainsi que d'interventions visant à améliorer l'isolation et à réduire l'empreinte énergétique.

La piscine du CERIA nécessitera des travaux structurels d'étanchéité et des travaux techniques spécifiques à la suite d'un rapport de stabilité défavorable. Une étude interne en cours de finalisation prévoit une première phase de travaux conservatoires, avec la pose de béquilles, suivie d'une phase plus conséquente. Des précisions doivent encore être fournies.

Le bâtiment 4C, y compris la tour, est identifié pour une rénovation approfondie portant à la fois sur l'enveloppe du bâtiment et sur le réaménagement des espaces intérieurs. Plus globalement, les besoins du campus font l'objet d'un suivi continu afin de prioriser les interventions à venir.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Cette réponse détaillée nous permet d'avoir à l'esprit les éléments fondamentaux de la rénovation et de l'aménagement du site du CERIA. Je me réjouis que les deux premières phases soient terminées depuis peu et que les deux autres évoluent positivement. La date de réception du 30 juin, du moins pour les travaux subventionnés, sera, semble-t-il, respectée. C'est une bonne nouvelle pour les ressources de notre institution. Le reste attendra novembre.

Le site du CERIA fait donc bien l'objet d'une attention toute particulière. D'autres objectifs sont déjà pointés, comme des travaux de sécurisation ou d'autres relatifs à la piscine – élément emblématique du site –, confrontée à des problèmes d'étanchéité.

Je constate que vous avez à cœur que le CERIA demeure l'un des fleurons de nos outils de formation et d'enseignement.

(Applaudissements)

**LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Question orale de Mme Angelina Chan

**à M. Boris Dilliès, ministre en charge
de l'Enseignement**

Mme Angelina Chan (MR).- Une enquête journalistique récente a mis au jour certaines difficultés rencontrées dans des établissements scolaires relevant de Wallonie-Bruxelles Enseignement en matière de respect des normes de sécurité incendie.

Sans établir de parallèle direct avec la situation prévalant à la Commission communautaire française, cette enquête rappelle néanmoins que la sécurité incendie dans les infrastructures d'enseignement nécessite une vigilance constante, en particulier dans des bâtiments parfois anciens et faisant l'objet d'adaptations successives.

Les établissements d'enseignement dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur accueillent chaque jour plusieurs milliers d'élèves, d'étudiants et de membres du personnel, ce qui impose un niveau d'exigence élevé en matière de prévention et de gestion des risques. À cet égard, je tiens à souligner que l'exposé général du budget général initial pour 2026 met en évidence la réalisation de nombreux travaux dans le patrimoine immobilier de la Commission communautaire française, notamment dans la mise en conformité technique et de sécurité des infrastructures.

Lors des discussions budgétaires, il a été indiqué que la sécurité incendie figurait parmi les priorités d'investissement au sein d'un budget consacré aux infrastructures s'élevant à 7 millions d'euros. Ces éléments encourageants témoignent d'une prise de conscience réelle des enjeux, mais soulèvent la question du pilotage global à l'échelle des établissements concernés.

Disposez-vous d'une évaluation globale et actualisée du niveau de risque incendie dans les établissements d'enseignement relevant de la Commission communautaire française, afin d'objectiver les priorités d'intervention ?

Sur quelle base les priorités en matière de travaux liés à la sécurité incendie sont-elles définies ? S'agit-il d'une approche systémique fondée sur des audits et des analyses de risque, ou d'interventions au cas par cas en fonction des besoins identifiés ?

Pouvez-vous préciser si un calendrier général de mise en conformité existe pour les établissements concernés ? Le cas échéant, à quel horizon estimez-vous pouvoir garantir un niveau de conformité pleinement satisfaisant ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Boris Dilliès, ministre.- Je vous confirme que la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, dispose d'une évaluation globale et régulièrement actualisée des risques d'incendie. La prévention et la sécurité constituent et demeurent une priorité constante. Toutes les écoles sont équipées de systèmes de détection d'incendie et de moyens d'extinction, d'emblée intégrés dans les bâtiments les plus récents.

Par ailleurs, des visites annuelles sont réalisées par le service interne pour la prévention et la protection au travail, qui vérifie notamment les équipements, les portes coupe-feu et l'ensemble des dispositifs visibles liés à la sécurité contre l'incendie. Ces contrôles donnent lieu à des rapports avec un suivi rigoureux des actions correctives. Une attention particulière est également portée aux situations à risque accru. L'utilisation et le stockage de produits chimiques en laboratoire font entre autres l'objet de mesures spécifiques. De manière générale, toutes les questions liées à la prévention de l'incendie sont traitées comme prioritaires.

Des groupes de travail dédiés aux risques globaux et aux risques liés au gaz et à l'électricité réunissent chaque mois

les techniciens impliqués dans le suivi des mesures de correction liées à la neutralisation de ces risques.

Enfin, les équipements de sécurité font l'objet d'entretiens et de contrôles annuels par des organismes extérieurs certifiés. La Commission communautaire française dispose actuellement de contrats d'entretien avec des sociétés comme Siemens et Bemac, pour les installations de détection d'incendie, et d'un contrat de contrôle périodique de ces installations avec l'organisme Normec BTV.

À l'échéance de ces contrats, un marché global et plus cohérent sera lancé. Celui-ci intégrera également les dispositifs de détection de gaz, qui sont actuellement entretenus par la société Dalemans. Les cahiers spéciaux des charges sont en cours de finalisation.

Les rapports des prestataires sont systématiquement analysés par le service interne pour la prévention et la protection au travail, en lien avec les services techniques. Les points prioritaires font l'objet d'un suivi renforcé au sein de groupes de travail dédiés.

En outre, des exercices d'évacuation sont organisés chaque année dans l'ensemble des établissements.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Angelina Chan (MR).- Les informations détaillées que vous nous avez fournies témoignent d'une organisation opérationnelle sérieuse. J'en veux pour preuve les visites annuelles du service interne pour la prévention et la protection au travail et les dispositifs d'entretien et de vérification par des organismes spécialisés. Je retiens aussi l'attention portée aux situations à risque et l'organisation d'exercices d'évacuation.

Toutefois, l'identification établissement par établissement des situations les plus à risque afin d'orienter les interventions prioritaires constitue un point d'attention pour l'avenir.

Enfin, vous avez évoqué la mise en place d'un marché global pour renforcer la cohérence des dispositifs. Je serai attentive à la façon dont cela se traduira dans les écoles.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

LA CRISE SILENCIEUSE DE LA SANTÉ MENTALE MATERNELLE EN BELGIQUE

Question orale de Mme Leila Agic

**à M. Laurent Hublet, ministre en charge
de la Famille**

**et à Mme Karine Lalieux, ministre en charge
de la Santé**

Mme Leila Agic (PS).- La santé mentale des mères traverse aujourd'hui une crise silencieuse, pourtant bien réelle. Trop souvent invisibilisée, elle illustre une inégalité profondément ancrée dans notre société : celle du poids mental, émotionnel et social que portent encore majoritairement les femmes. C'est particulièrement vrai concernant la génération des parents qui appliquent une éducation positive bénéfique pour les enfants, mais qui augmente la charge mentale parentale.

Une enquête européenne publiée en 2024 par Make Mothers Matter traduit cette réalité invisible en chiffres : 28 % des mères en Belgique déclarent un épuisement ou un *burn-out* maternel, contre 18 % en moyenne dans l'Union européenne. Quelque 27 % souffrent de dépression périnatale en Belgique, contre 17 % ailleurs en Europe. Ces chiffres font de notre pays l'un des plus touchés du continent et appellent une réaction d'urgence.

Derrière ces pourcentages, ce sont des femmes qui s'épuisent à tout concilier : des mères qui s'efforcent d'être présentes à la fois au travail et à la maison pour leurs enfants, leurs proches, leur employeur, mais rarement pour elles-mêmes. Leur santé mentale se fragilise alors que la charge domestique, éducative et émotionnelle repose encore trop souvent sur leurs épaules.

L'étude formule d'ailleurs plusieurs recommandations fortes :

- renforcer les services de proximité pour le dépistage, la sensibilisation et le soutien psychologique ;
- faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale par un droit réel au travail flexible et la lutte contre les discriminations salariales ;
- reconnaître enfin le travail invisible des mères et des aidants dans nos droits sociaux ;
- allonger et améliorer les conditions de rémunération des « congés » parentaux, de maternité, paternité et parentalité, afin d'assurer un partage plus juste des responsabilités.

Monsieur le ministre, la santé maternelle est une question de santé publique, mais aussi de justice sociale et d'égalité. Elle doit être pleinement intégrée à notre action politique, au croisement des droits des femmes, de la santé et du travail, qui figurent justement parmi vos compétences, tant ici qu'au sein de la Région.

Avez-vous pris connaissance de l'enquête européenne ? Quel regard portez-vous sur ses conclusions, notamment en ce qui concerne la situation préoccupante de la Belgique ?

Comment la question de la santé mentale maternelle est-elle intégrée dans la stratégie de prévention en santé publique ? Des actions de sensibilisation ou de soutien psychologique spécifiques pour les mères, en particulier celles en situation de précarité ou d'isolement, sont-elles prévues ? Quelles actions transversales sont aujourd'hui menées, en lien avec les secteurs de la santé, de la petite enfance et de l'emploi, pour s'attaquer aux causes structurelles de l'épuisement maternel à Bruxelles et en Belgique ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Laurent Hublet, ministre.- En l'absence de ma collègue Karine Lalieux, je vous réponds volontiers sur la crise silencieuse de la santé mentale maternelle en Belgique. Le sujet est par ailleurs lié à la politique de la famille, dont j'ai la charge à la Commission communautaire française, ainsi qu'à certains aspects de la politique régionale qui me concernent également. Je vais vous lire la réponse préparée par son cabinet, mais je m'y inscris pleinement.

À ce stade, l'administration n'a pas connaissance de l'enquête européenne Make Mothers Matter. Cependant, des recherches récentes confirment une situation

préoccupante en Belgique. Un reportage récent de la RTBF sur *Matin Première* à ce sujet était édifiant. Nous prenons donc note de ces données pour en évaluer la portée dans nos politiques de Santé et de Famille.

La santé mentale maternelle est intégrée dans notre stratégie de prévention via le programme des 1.000 premiers jours, issu du plan interfédéral pour des soins intégrés, un protocole d'accord datant de novembre 2023 et déployé en Région bruxelloise. Il utilise l'outil *Born in Belgium Professionals* pour dépister les femmes enceintes vulnérables et assurer un suivi jusqu'aux trois ans de l'enfant. Cela inclut une coordination renforcée vers des soins adaptés. À Bruxelles, ce programme géré par Brusano bénéficie d'un cofinancement de la Commission communautaire française, de Vivalis et de l'État fédéral.

En outre, il existe des actions de sensibilisation et de soutien destinées aux mères, en particulier celles en situation de précarité et d'isolement. Sept maisons d'accueil hébergent des femmes et leurs enfants et offrent un soutien renforcé à la parentalité en valorisant le lien entre les parents et leurs enfants au travers d'ateliers éducatifs, notamment.

Je crois que la question de la parentalité n'est pas seulement une question maternelle, elle relève des deux parents. Dans ce cadre, les questions de charge mentale et de rôle du père sont particulièrement importantes également, au-delà du soutien que nous devons évidemment apporter aux mères.

Les services de santé mentale (SSM) et les centres de planning familial jouent un rôle clé à cet égard. En 2026, deux nouveaux SSM provisoires ont été installés dans les Marolles et à Neder-Over-Heembeek, qui ciblent les quartiers précaires. Plus de la moitié des SSM subsidiés par la Commission communautaire française disposent d'une équipe spécialisée dans la petite enfance et la famille. Ils portent des projets périnataux au travers de la Ligue bruxelloise pour la santé mentale, qui coordonne et anime des groupes de travail, comme celui consacré à la parentalité fragilisée.

S'agissant des addictions, l'ASBL Interstices et d'autres services, comme Enaden et Infor-Drogues et Addictions, soutiennent les mères consommatrices par le biais d'une approche pluridisciplinaire.

Enfin, des actions transversales permettent de lutter contre les causes structurelles de l'épuisement maternel. Le programme des 1.000 premiers jours facilite l'accès des mères vulnérables aux secteurs de la santé, de la petite enfance et de l'action sociale. En favorisant une coordination globale, ces initiatives renforcées par nos partenariats visent à prévenir l'isolement et à soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale en soutenant plutôt qu'en stigmatisant, en regardant ces situations en face et en leur apportant les réponses les plus adéquates possibles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et PS)

Mme Leila Agic (PS).- Monsieur le ministre, en effet, vous partagez différentes compétences avec la ministre de la Santé Mme Lalieux sur cette question, à la Commission communautaire française et à la Région. C'est une thématique transversale. Il faut en parler pour briser le tabou qui l'entoure encore dans notre société. Ce n'est pas facile, en tant que parents, de l'admettre. Il y a encore tellement de

non-dits autour du *burn-out* professionnel ; celui de la parentalité, n'en parlons pas. Il est important, en tant que politiques, de soulever cette question.

On parle souvent du taux de malades en Belgique. Mais, au lieu de stigmatiser les personnes concernées, il faut apporter des réponses concrètes, notamment en ciblant des points spécifiques, comme ici le *burn-out* parental, en adaptant notre société à ces contextes-là, également en préparant le retour de ces parents au travail.

Il y aurait un travail intéressant à faire au niveau régional pour enfin donner une réponse adéquate à ce véritable problème de société qu'on a trop longtemps minimisé. On ne peut pas continuer à le mettre de côté, car son existence nous empêche de répondre à d'autres défis que nous connaissons à d'autres niveaux de pouvoir. Nous avons là une occasion concrète de traiter l'un des maux de notre société. J'espère que l'on pourra collaborer à l'avenir sur ce sujet.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

**LE CADASTRE DE L'OFFRE POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

**à M. Laurent Hublet, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- La DPC 2024-2029 prévoit d'établir un « cadastre de l'offre » pour les personnes en situation de handicap et de centraliser les listes d'attente. Ces engagements sont les bienvenus, mais ils soulèvent des questions.

À la demande conjointe de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, un cadastre du handicap en Région bruxelloise a été réalisé entre 2021 et 2023 par un consortium de chercheurs au sein du Brussels Studies Institute (BSI). Ce cadastre comportait deux volets : une cartographie de l'offre existante et une analyse des besoins des personnes concernées. Il avait pour ambition de fournir une vision globale des usagers par type de service, intégrant notamment le taux d'occupation, le nombre d'usagers sur liste d'attente, le délai moyen d'attente, ainsi que des données sur les bénéficiaires en situation de grande dépendance ou atteints d'un double diagnostic.

La DPC annonce donc un cadastre qui existe déjà, qui a été financé sur fonds publics et publié en 2022-2023. Dès lors, ma question est : qu'en a-t-on fait ? J'avais interrogé votre prédécesseur à ce sujet. Il m'avait promis de revenir ultérieurement avec des réponses, mais un nouveau Gouvernement a entre-temps été mis en place, ce qui lui a probablement sauvé la mise. Puisque ce cadastre existe donc déjà, quelles suites concrètes y ont été données ? De plus, quelle est la valeur ajoutée du nouveau cadastre par rapport au cadastre existant ?

Ce cadastre réalisé par BSI et l'ULB en 2022 constitue la base documentaire la plus complète jamais produite sur l'offre de services aux personnes handicapées à Bruxelles. J'ai pris connaissance de ce document et j'ai été impressionné par sa précision. Il couvre les centres d'activités de jour, les logements collectifs adaptés, les services d'accompagnement, les entreprises de travail adapté et bien d'autres dispositifs relevant tant du service PHARE que d'Iriscare.

Or, la Belgique avait déjà été condamnée en 2013 par le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe en raison de son incapacité à assurer un nombre de places suffisant dans les centres d'accueil pour les personnes en situation de grande dépendance. Presque dix ans plus tard, de nombreuses associations dénonçaient toujours ce manque de places, en particulier à Bruxelles.

Le cadastre de BSI et l'ULB avait précisément pour vocation de rompre avec cette ignorance structurelle. Pourtant, la DPC 2024-2029 ne dit pas si ce cadastre existant sera mis à jour, complété ou remplacé. Au moment des négociations, je me demande si les négociateurs et les négociatrices étaient au courant de l'existence de ce cadastre. Le texte ne précise pas davantage quelle instance sera chargée de le tenir à jour, selon quelle périodicité et surtout avec quels moyens.

Par ailleurs, l'interface des situations prioritaires du service PHARE gère déjà une liste spécifique des personnes de grande dépendance sans solution de prise en charge adaptée. Cependant, cette liste ne couvre pas l'ensemble des personnes en attente de place dans un centre d'activité de jour ou dans un logement collectif adapté ordinaire. Il existe donc plusieurs registres partiels, sans consolidation publique.

Le cadastre de BSI et l'ULB commandé par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune a-t-il donné lieu à un plan d'action formel ? Quelles mesures ont été prises sur la base de ses conclusions entre 2023 et aujourd'hui ?

Le nouveau cadastre annoncé dans la DPC est-il une actualisation du cadastre de BSI et l'ULB, ou un nouveau travail ex nihilo ? Si c'est une mise à jour, à qui a-t-elle été confiée, et pour quel délai ?

Combien de personnes figurent sur la liste de l'interface des situations prioritaires du service PHARE ? Quel est le délai moyen d'attente par type de handicap pour une place en centre d'activité de jour et pour les logements collectifs adaptés ?

La centralisation des listes d'attente prévue par la DPC sera-t-elle opposable, c'est-à-dire déclencherait-elle automatiquement un droit à une prise en charge alternative ou une compensation financière ou s'agit-il uniquement d'un outil de connaissance interne à l'administration ?

*(Applaudissements sur les bancs
des groupe Ecolo et DéFI)*

M. Laurent Hublet, ministre.- Monsieur le député, les enjeux du travail engagé autour du cadastre, des listes d'attente et de la simplification des parcours sont les suivants : mieux objectiver les besoins, simplifier les démarches et apporter des réponses concrètes. Je vous répondrai donc de manière précise sur les chiffres ainsi que sur les actions déjà menées et en cours.

Premièrement, la DPC ne fait aucune mention d'un nouveau cadastre. Ce document, qui est au cœur de notre engagement, mentionne clairement qu'une première étape consistera à compléter le cadastre de l'offre de services et l'étude des besoins en quantifiant plus précisément ces derniers dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Région, la Commission communautaire commune et les autres entités concernées. Je tiens à vous rassurer sur ce point. Comme vous l'avez indiqué, le Cadastre est une vaste étude dont le but est d'objectiver la situation de l'offre et des

besoins sur le territoire bruxellois. Comme je l'ai dit en réponse à votre interpellation précédente, la gestion simplifiée et centralisée des données est prioritaire, de même que l'harmonisation des procédures.

Le service PHARE travaille ainsi sur des actions concrètes visant la simplification administrative, dont j'ai déjà parlé, mais aussi la révision des formulaires et des procédures, ainsi que la création d'une liste d'attente centralisée. Sans répéter en détail ce que j'ai déjà exposé, je tiens à souligner que la réalisation du cadastre a bien été le point de départ de cette démarche. Il faut poursuivre les efforts, s'approprier ce travail et en faire un outil de gestion concret et centralisé. Cela permettra de faciliter la vie des bénéficiaires, des ASBL et des administrations, de mieux suivre l'offre existante et les besoins et d'établir, à terme, une programmation en adéquation avec les besoins identifiés et leur évolution.

Le rôle de l'interface des situations prioritaires du service PHARE est indispensable pour les familles et les bénéficiaires, comme je l'ai constaté il y a quelques semaines lors de ma rencontre avec les agents de ce service. Cette interface assure la gestion des demandes de statut de grande dépendance en collaboration avec l'équipe disciplinaire, et permet au quotidien de recevoir et de gérer les demandes jugées les plus prioritaires.

Permettez-moi de vous donner quelques éléments chiffrés à ce sujet. Aujourd'hui, 504 personnes bénéficient du statut de grande dépendance, dont 389 adultes et 115 mineurs. Au sein de cette liste, le service PHARE considère que 172 adultes et 45 mineurs sont en situation prioritaire. Le statut de grande dépendance ne donne pas, à lui seul, un accès prioritaire en centre d'activité de jour ou en logement collectif adapté.

Ces chiffres m'interpellent, bien sûr. Lorsqu'on voit la réalité de ces personnes en situation de grande dépendance, on mesure toute l'importance de chacune des places. Il ne s'agit pas de numéros, mais de structures qui permettent d'accompagner des personnes en grande souffrance et dans un état de grande fragilité. Répondre à ces besoins est donc un défi majeur, l'enjeu étant fondamental. Je le répète : créer de nouvelles places est ma priorité numéro un pour cette législature.

Le service PHARE et Iriscare ont fusionné les listes d'attente des centres de jour et d'hébergement pour adultes. Plus de 500 adultes sont actuellement en attente d'une place. À ce jour, l'administration n'est pas en mesure de déterminer un délai moyen d'attente, mais certaines personnes patientent depuis parfois plus de quinze ans !

Nous ne pouvons tolérer cette situation très préoccupante. Plusieurs facteurs expliquent ces délais, dont le manque de places identifié depuis plusieurs années et l'évolution de la durée de vie des personnes en situation de handicap. Si cette évolution est en soi une bonne nouvelle, elle bloque la libération de places, un nouveau défi pour nous, car, hormis en cas de décès ou de réorientation, le nombre de places qui se libèrent est à peu près nul.

Des projets émergent chaque année, mais les places créées ne permettent pas d'absorber toutes les demandes. Je le répète, je me battraï pour concrétiser les projets en cours. Hier, j'ai visité le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles à Woluwe-Saint-Lambert. Ce projet vise à la fois la rénovation des dizaines de places existantes et l'augmentation du nombre de places pour des enfants en situation de très grande dépendance. Je veux que les

initiatives de ce type soient concrétisées le plus rapidement possible, surtout au vu des enjeux liés aux délais sont réels. La Commission communautaire française investit en effet dans ces projets avec d'autres partenaires, que nous risquons de perdre si nous traînons.

À cet égard, je tiens à souligner l'implication et la détermination des acteurs de terrain (bénévoles, professionnels, parents, etc.), qui sont les architectes de projets fabuleux, porteurs de sens. Outre le fait d'offrir des places, ces projets doivent avoir une âme et une culture pour qu'enfants comme adultes s'y sentent bien. L'enjeu ne se limite pas aux briques ou au matériel, il s'agit aussi de constituer un collectif humain.

Je suis bien conscient du manque quantitatif et qualitatif de places, de la longueur des listes d'attente, des nombreuses situations critiques et de l'insuffisance de l'offre. C'est cette situation qui guide notre action aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - Aux chiffres que vous avez communiqués en commission du Budget s'ajoutent ceux transmis aujourd'hui. Nous vous soutiendrons si vous parvenez à sécuriser les moyens requis pour concrétiser vos grandes ambitions, si vous présentez un projet positif, constructif et surtout réaliste, mais, après le débat budgétaire et l'analyse des chiffres avancés, nous doutons de sa faisabilité. D'ailleurs, le secteur ne s'y trompe pas. C'est très bien d'annoncer la création de nouvelles places et la pérennisation de dispositifs, mais avec quels moyens ? À l'instar des autres groupes, nous serons très attentifs à ce dossier qui touche un large public. Comme saint Thomas, nous attendons de voir.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES DÉMARCHES ET DES PROCÉDURES

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - De nombreux éléments que je souhaitais aborder, tels que l'audit sur l'accessibilité physique, numérique et téléphonique, ainsi que le centre d'appels, ont déjà été évoqués. Je vais donc me concentrer sur l'approche intégrée du handicap (*handistreaming*).

Comment le Gouvernement entend-il traduire concrètement le principe de l'approche intégrée du handicap, c'est-à-dire s'assurer de l'accessibilité de l'ensemble des politiques et services de la Commission communautaire française, et pas uniquement des dispositifs dédiés au handicap ?

En tant que ministre chargé de la Politique d'aide aux personnes handicapées, comment vous assurez-vous avec vos collègues que l'approche intégrée du handicap est appliquée dans tous les domaines, notamment au niveau de l'enseignement et de l'administration ?

Pour rappel, l'accessibilité des bâtiments elle-même n'est pas garantie. Cette remarque concerne entre autres le Parlement, censé être la maison de la population bruxelloise.

M. Laurent Hublet, ministre.- Certaines de vos questions se recoupent en effet avec d'autres que vos collègues et vous-même avez posées auparavant. Tout comme vous l'avez fait dans votre question, je vais me concentrer sur l'approche intégrée du handicap (*handistreaming*).

La DPC prévoit que le Collège poursuivra le travail collaboratif avec le secteur en la matière. Cela se fera notamment avec le Conseil consultatif des personnes handicapées, avec qui je le suis déjà réuni à cet égard. Mon cabinet compte un collaborateur spécialisé dans cette question et directement concerné. Son travail se fait avec l'ensemble de ses collègues et en lien direct avec la référente *handistreaming* au sein de l'administration, sur la base de la piste dégagée par le rapport *handistreaming* rédigé en 2024, à la fin de la législature précédente.

J'invite les membres du Collège de la Commission communautaire française à intégrer systématiquement la question du handicap dans leurs politiques respectives. Je vous encourage d'ailleurs toutes et tous, en votre qualité de parlementaire, à les interpeller en ce sens. L'enjeu n'est pas d'ajouter de la complexité aux difficultés déjà vécues par les personnes en situation de handicap, mais de leur permettre d'accéder à leurs droits, simplement et dignement. Le *handistreaming* s'inscrit dans une politique plus globale de simplification.

Pour terminer, je voudrais rapidement revenir sur votre réplique à la question précédente concernant la création de nouvelles places. J'adopterai à cette fin une optique volontariste. Une telle approche me semble indispensable pour mener à bien ce travail de longue haleine en une législature aussi courte.

Cependant, il est important que nous nous mobilisions tous ensemble sur cette question. Nous devons d'abord récolter les fruits issus des graines plantées dans le passé, puis planter de nouvelles graines afin que ces futures places voient le jour le plus rapidement possible et qu'elles soient les plus nombreuses possibles. Les besoins sont en hausse, et tout indique qu'ils ne cesseront d'augmenter. Nous devons donc amplifier la dynamique.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Nos collègues se passeront le mot afin de s'assurer que la politique d'approche intégrée du handicap sera bien appliquée dans toutes les compétences. Votre réponse nous rassure sur votre volonté – que nous ne mettons nullement en doute – de mener à bien cette politique. La question était toutefois de savoir si le Gouvernement vous donnera les moyens suffisants pour concrétiser votre ambition.

Au-delà du clivage majorité-opposition, c'est d'abord le bien des personnes concernées que nous recherchons toutes et tous. C'est leur voix que nous relayons dans ces débats. Nous continuerons donc à interroger le Gouvernement sur cette question.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo)*

LA GÉOLOCALISATION ANNONCÉE, LA JOIGNABILITÉ DES SERVICES ET LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

Question orale de Mme Sofia Bennani

à Mme Audrey Henry, ministre en charge du Transport scolaire

Mme Sofia Bennani (Les Engagés).- Madame la ministre, en octobre dernier, des auditions consacrées au transport scolaire ont été organisées. Je vous invite d'ailleurs à les consulter, car elles se sont avérées très pertinentes. Elles nous ont permis d'auditionner des représentants du secteur, notamment des directions d'écoles, mais aussi des représentants de la Commission communautaire française et du tissu associatif.

Lors de ces auditions, un point très concret a été abordé : la géolocalisation des bus en temps réel via une nouvelle application. Ce n'est pas un gadget ; quand un bus a du retard, cela a des conséquences colossales. Ce sont des enfants et des parents qui attendent dans le froid, sans information, et qui arrivent en retard. Ce sont aussi des écoles qui doivent gérer ces arrivées tardives, voire des enfants qui ratent tout simplement leur thérapie, ou encore des parents qui ne peuvent plus assumer leurs contraintes professionnelles, parfois au point de devoir quitter leur travail. Le rapport des auditions rappelle d'ailleurs que la géolocalisation et l'envoi de messages automatiques étaient présentés comme une fonctionnalité centrale de la nouvelle application, précisément pour réduire l'incertitude et améliorer la communication entre le service, les parents et les écoles.

En commission, il a été indiqué que la mise en service de cet outil était envisagée pour le mois de janvier 2026. Or, à ma connaissance, cela n'a toujours pas été fait.

Dans le même temps, plusieurs parents nous ont encore alertés à propos d'un point qui peut sembler basique, mais qui est fondamental : l'accessibilité téléphonique du service de transport de la Commission communautaire française pendant les heures de circulation des bus. En effet, le site de la Commission communautaire française contient deux onglets présentant des informations contradictoires : l'un indique que la Commission communautaire française est joignable de 9h à 15h, tandis que l'autre affirme qu'elle est joignable de 8h à 17h30. Cela prête à confusion.

Or, le transport scolaire, c'est l'accès à l'école. Pour plus de 3.000 enfants de l'enseignement spécialisé, c'est même une condition de scolarité, comme le rappelle la Commission communautaire française elle-même.

Quand l'organisation pêche, il ne s'agit pas de simples désagréments ; ce sont des journées ratées, des parents en détresse, des enfants fragilisés et, au bout du compte, une confiance qui s'effrite.

Le transport scolaire, ce n'est pas une faveur. C'est un service public essentiel qui doit être assuré, surtout pour des familles qui n'ont souvent pas de solution de rechange. Entre les annonces faites en commission et la réalité du terrain, il y a des parents et des enfants qui n'ont pas le luxe d'attendre. C'est pourquoi des réponses précises sont attendues : un état d'avancement, un calendrier crédible et des mesures immédiates sur la joignabilité et l'information des familles.

Madame la ministre, pouvez-vous m'indiquer où en sont le développement et le déploiement de la nouvelle application annoncée, incluant la géolocalisation en temps réel et l'envoi automatique de messages en cas de retard ou d'incident de parcours ?

Quel était le calendrier officiellement visé pour cette mise en œuvre, sachant que l'échéance de janvier avait été évoquée en commission par la Commission communautaire française ? Quels jalons ont effectivement été atteints ?

Quels éléments concrets justifient le retard ? Qui en porte la responsabilité opérationnelle ? Dans l'attente d'une mise en service complète de cette application, quelles mesures transitoires ont été mises en place depuis les auditions d'octobre pour éviter que des parents attendent sans information ?

S'agissant de l'accessibilité téléphonique, pouvez-vous confirmer les horaires en vigueur pour le centre d'appels du transport scolaire ? La page générale mentionne une disponibilité de 9h30 à 12h et de 13h30 à 15h30, alors que la page consacrée aux circuits scolaires indique une disponibilité de 8 à 11h et de 15 à 17h. Lors des échanges en commission, le site indiquait une plage horaire démarrant à 7h. J'ai vérifié ces informations avant de prendre la parole. Comment l'horaire a-t-il été ajusté entre-temps, sur quelle base et avec quel objectif pour les familles ? En effet, le transport scolaire commence à 7h du matin.

Pourquoi la joignabilité n'a-t-elle pas été renforcée, précisément sur la plage critique du matin, dès 7h, au moment où les bus roulent et où la probabilité d'incidents est la plus élevée, comme c'était le cas par le passé ?

Mme Audrey Henry, ministre.- Je tiens d'abord à vous assurer de mon plaisir d'être parmi vous à l'occasion de ma première séance en Commission communautaire française, et d'intervenir sur ce sujet important dans le cadre des compétences qui m'ont été confiées, notamment celle du Transport scolaire. Au-delà des circuits, des applications et de l'organisation, il s'agit avant tout d'enfants, de parents, de familles qui doivent pouvoir commencer leur journée de manière sereine et confiante.

Dans ce cadre, la Commission communautaire française a engagé le développement de cette nouvelle solution numérique, qui repose sur quatre outils complémentaires, à savoir la plateforme destinée aux écoles pour les inscriptions et les demandes de régularisation, la plateforme de gestion utilisée par la Commission communautaire française pour l'organisation et le suivi des circuits, une application mobile destinée aux accompagnateurs scolaires permettant l'enregistrement des enfants lors de leur embarquement ou débarquement et une application destinée aux parents.

Cette dernière, en cours de finalisation, permettra l'envoi automatique de notifications en cas de retard grâce aux données de géolocalisation. Le développement des plateformes destinées aux écoles et en ce qui concerne le volet de la Commission communautaire française a été finalisé en décembre 2025, tandis que celui de l'application destinée aux accompagnateurs scolaires s'est achevé en janvier 2026. Il s'agit encore d'une phase pilote menée dans trois écoles depuis le début de cette année. Sur cette base, qui s'est révélée concluante, les plateformes destinées aux écoles et à la Commission communautaire française, ainsi

que l'application mobile pour les accompagnateurs, ont été mises en service le 9 mars 2026.

L'application destinée aux parents, qui constitue la dernière étape du projet, sera déployée progressivement après les congés de printemps. Ce calendrier s'explique par le fait que cette application repose sur le déploiement complet de l'application relative aux accompagnateurs et sur l'exploitation de ses données de géolocalisation. Le projet a connu un ralentissement dû, d'une part, à l'absence de Gouvernement, ce que je déplore, et, d'autre part, aux incertitudes budgétaires associées. Le calendrier prévisionnel reste toutefois globalement respecté.

Dans l'attente du déploiement complet de l'application destinée aux parents, il n'est pas encore possible d'envoyer automatiquement des notifications fiables en cas de retard des bus. Certains accompagnateurs ont néanmoins pris l'initiative de créer des groupes WhatsApp afin de mieux informer les familles. Même si cette pratique n'est pas généralisée, elle permet de maintenir un lien direct avec les parents. Nous soutenons ce type d'initiatives sur le terrain, bien qu'elles ne répondent pas de manière structurelle à la problématique.

Concernant la joignabilité du service, les informations figurant sur le site de la Commission communautaire française ont été mises à jour afin de garantir une meilleure cohérence des horaires communiqués. La problématique de la plage critique du matin que vous évoquiez a été prise en compte pour l'organisation actuelle du service. Une permanence téléphonique est en effet assurée chaque matin de 6h30 à 8h30 par un agent du service du transport scolaire pour gérer les priorités opérationnelles, notamment les annulations et la transmission rapide des informations aux familles.

Le dispositif a été structuré pour différencier les types de demandes. En période de rentrée scolaire, particulièrement chargée, un centre d'appels externe est mis en place entre août et novembre, en collaboration avec le Village n°1 Reine Fabiola, afin d'absorber le volume important de sollicitations. En dehors de cette période, le centre d'appels interne prend le relais, avec des permanences destinées aux parents entre 10h30 et 12h, et entre 13h et 14h30.

Une permanence physique est également organisée, chaque mardi matin, dans les locaux de la Commission communautaire française, pour les situations nécessitant un accompagnement plus personnalisé. Nous avons choisi de concentrer la disponibilité matinale sur les besoins opérationnels et plus critiques, tout en maintenant, durant le reste de la journée, des canaux de contact accessibles et structurés pour les parents.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Sofia Bennani (Les Engagés).- Votre prédécesseur, qui occupe la fonction de président de notre séance, était présent lors de la conclusion de la commission. Je suis heureuse que trois étapes sur quatre aient déjà été mises en œuvre. Espérons que le tout sera opérationnel à la rentrée scolaire.

Je savais que nous faisons appel à un centre d'appels externe pour la rentrée, mais j'ignorais qu'il serait utilisé

jusqu'au mois de novembre. Je n'en comprends d'ailleurs pas la raison, étant donné que la rentrée scolaire ne dure qu'un mois. Peut-être devons-nous réfléchir à une économie d'échelle qui devrait être importante.

Par ailleurs, le site internet ne mentionne pas clairement les heures. Une page devrait regrouper toutes les informations, par exemple les coordonnées de la personne joignable à 6h30. Ce serait beaucoup plus simple. J'ai fouillé le site et je n'ai rien trouvé. Une seule page faciliterait grandement la vie des parents et de toute personne concernée.

Je vous remercie de vous investir dans cette matière.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 15h58.

Membres du Parlement présents à la réunion : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Loubna Azghoud, Clémentine Barzin, Sofia Bennani, Kristela Bytyçi, Angelina Chan, Bernard Clerfayt, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Anne-Charlotte d'Ursel, Amin El Boujdaini, Hanina El Hamamouchi, Soulimane El Mokadem, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Jamal Ikazban, Gladys Kazadi, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Emel Köse, Fadila Laanan, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Ismail Luahabi, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Hennis Oflu, Amélie Pans, Patricia Parga Vega, Yannick Piquet, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Gaëtan Van Goidsenhoven, Rudi Vervoort (président) et Yusuf Yildiz.

Membre du Gouvernement présente à la réunion : Ahmed Laaouej, Boris Dilliès, Laurent Hublet et Audrey Henry.

VERSION PROVISOIRE DU 11 MAI 2026